

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2023

Rapport du Maire

Conseil Municipal du 16 février 2023

TABLE DES MATIERES

Préambule

I - Contexte économique et budgétaire

1.1 - Contexte national de la préparation budgétaire pour 2023

1.2 - Les principales mesures de la LFI (Loi de Finances Initiale) 2023 pour les collectivités locales

II - Situation financière de la collectivité

2.1 - Fonctionnement : analyse des dépenses et recettes

2.1.1 - Dépenses de fonctionnement

2.1.2 - Recettes de fonctionnement

2.2 – Investissement

2.3 - Ratios de gestion

2.4 - Evolution des dépenses et recettes de 2017 à 2022

III - Orientations Budgétaires pour la commune en 2023

3.1 - Le Fonctionnement

3.1.1 - Les dépenses de fonctionnement

a - Charges générales

b - Dépenses de personnel

c - Autres charges

3.1.2 - Gestion de la dette

3.1.3 - Les recettes de fonctionnement

3.1.4 - Trajectoire financière envisagée

3.2 - L'investissement

3.2.1 – Engagements reportés en 2023

3.3 – Budget annexe ZAC de Rutanguy

3.4 – Budget annexe Lotissement de Poulig Al Laez

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **24 FEV. 2023**
ID : 029-212902076-20230216-2023_006-DE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat. Le débat est obligatoire et son absence entacherait de nullité de vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Il doit être l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population plourinoise tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2023 ainsi que la situation financière locale.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

1.1. Contexte national de la préparation budgétaire pour 2023

▪ Contexte économique

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté depuis 2021 à une hausse progressive de l'inflation. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine a propulsé depuis l'inflation à des niveaux record depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie et des matières premières, elle se diffuse depuis à l'ensemble des biens et des services. Progressant régulièrement celle-ci atteignait 5.9 % en décembre 2022 avec une moyenne de 5.2 % en 2022 après 1.6 % en 2021.

Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières et à revoir les taux à la hausse sur la consommation et l'investissement

Prévisions macroéconomiques de la Banque de France et de l'INSEE :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

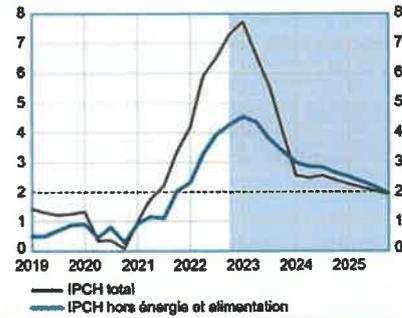
(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.
Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleu.

(IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé)

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

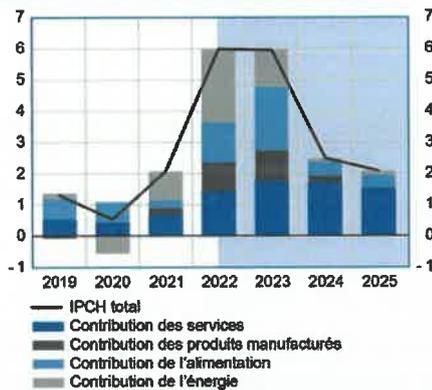


Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleu.

(IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé)

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleu.

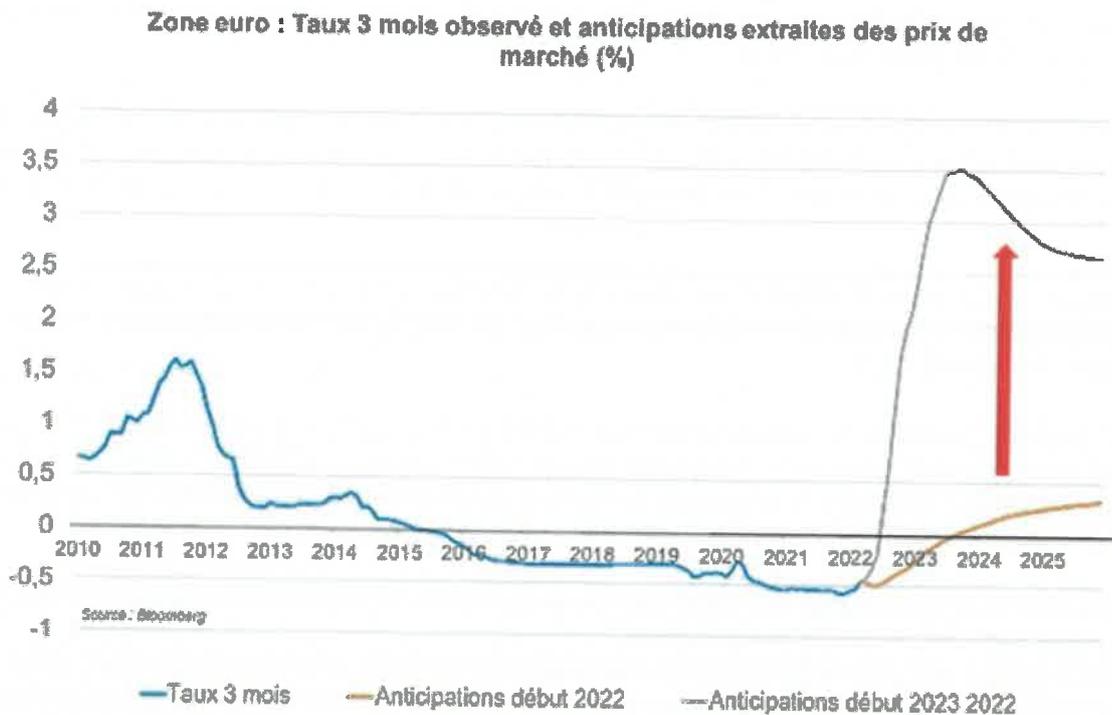
Une incertitude élevée et persistante, notamment sur les prix et les approvisionnements en énergie

La situation géopolitique liée à la guerre russe en Ukraine a entraîné une forte hausse du prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement.

Face à l'inflation, la hausse des taux directeurs de la BCE depuis 2022 continue d'entraîner une hausse des taux des banques commerciales

		2022	2023
taux de refinancement	taux d'intérêt des liquidés empruntées par les banques commerciales	0.00%	2.50%
taux de dépôt	taux d'intérêt auquel sont rémunérées les réserves obligatoires des banques commerciales	-0.50%	2.00%
taux prêt marginal	taux d'intérêt auquel les banques commerciales empruntent des liquidités, en apportant, en garantie, des créances (billets de trésorerie, certificat de dépôts, etc.) qu'elles détiennent	0.25%	2.75%

Les hausses de taux devraient se poursuivre dans les prochains mois sur la base de nouvelles prévisions économiques montrant que l'inflation restera supérieure à son objectif de maintien à 2 % jusqu'en 2025 au moins.



Contexte budgétaire

Marqué, ces trois dernières années par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique, induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit en 2020, devrait poursuivre son redressement.

La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9%.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devrait peser sur les finances publiques.

Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

1.2. Les principales mesures de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2023 pour les collectivités locales

Pour 2023 le gouvernement a construit un projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance du PIB de 1.0% et d'une évolution des prix hors tabac de 4.3%.

La LFI 2023 prévoit une **hausse de l'enveloppe DGF** établie à 26.9 milliards d'€ , en progression de 320 M € par rapport à 2022, soit une augmentation de 1.2 %

Pour protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie, un soutien financier de 2.5 milliards d'€ est déployé via 2 dispositifs : le bouclier tarifaire (petites collectivités, effectif inférieur à 10 salariés) ou l'**amortisseur électricité** (prise en charge d'une partie de la facture par l'Etat directement auprès du fournisseur d'énergie).

Après avoir envisagé de plafonner la revalorisation des valeurs locatives à 3.5 % en 2023, le gouvernement a finalement choisi d'appliquer la formule de révision prévue par la loi, qui compte tenu de l'inflation entre novembre 2021 et novembre 2022 sera de **7.1 %**.

Les dotations de soutien à l'investissement local stagnent mais il a été décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les **opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré**.

Le gouvernement a annoncé fin août 2022 la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert » inscrit dans la loi de finances.

Ce fonds doté de 2 milliards d'€ pour 2023 vise notamment à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de performance environnementale (rénovation de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)

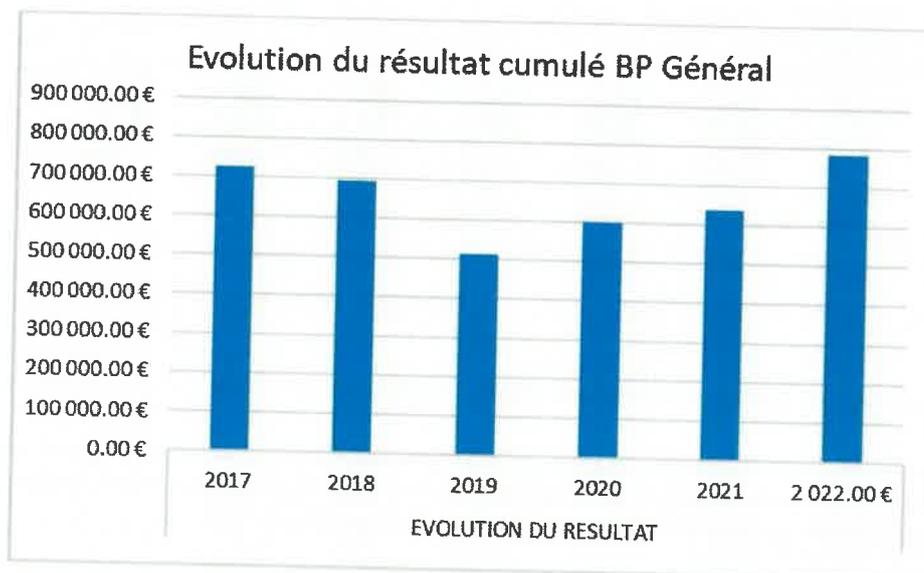
Malgré la réforme des critères d'attribution du FPIC qui devrait entraîner une suppression pour Morlaix Communauté, il est probable que le FPIC soit maintenu en 2023 grâce à l'effet du vote du taux de foncier bâti qui a permis d'améliorer l'effort fiscal de la collectivité. Mais l'hypothèse d'une perte de ce fonds en 2024 doit être envisagée.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

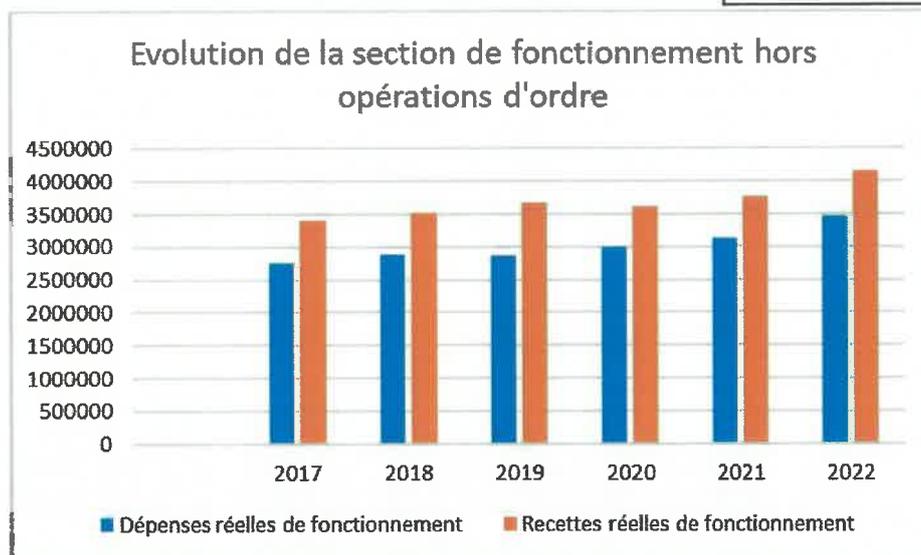
Evolution du résultat

BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF (provisoire pour 2022)

Budget commune						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Section de fonctionnement						
Recettes de l'exercice	3 596 309.50 €	3 658 161.39 €	3 851 289.73 €	3 735 079.04 €	3 850 137.12 €	4 296 064.57 €
Dépenses de l'exercice	2 987 472.80 €	3 095 733.47 €	3 052 697.41 €	3 203 772.21 €	3 321 613.83 €	3 815 401.42 €
Résultat de fonctionnement (à reporter / affecter)	608 836.70 €	562 427.92 €	798 592.32 €	531 306.83 €	528 523.29 €	480 663.15 €
Report résultat fonctionnement antérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	162 715.00 €	278 000.00 €	250 000.00 €
Résultat cumulé de Fonctionnement	608 836.70 €	562 427.92 €	798 592.32 €	694 021.83 €	806 523.29 €	730 663.15 €
Section d'investissement						
Recettes de l'exercice	2 011 754.57 €	1 971 433.09 €	1 102 796.91 €	1 214 130.30 €	1 011 631.23 €	2 385 390.54 €
Dépenses de l'exercice	1 760 140.89 €	1 956 239.64 €	1 519 593.82 €	861 065.30 €	1 248 113.31 €	2 164 128.42 €
Résultat d'investissement	251 613.68 €	15 193.45 €	-416 796.91 €	353 065.00 €	-236 482.08 €	221 262.12 €
Report du résultat invest antérieur	-134 757.49 €	116 856.19 €	132 049.64 €	-284 747.27 €	68 317.73 €	-168 164.35 €
Résultat cumulé d'Investissement	116 856.19 €	132 049.64 €	-284 747.27 €	68 317.73 €	-168 164.35 €	53 097.77 €
Résultat de l'exercice	860 450.38 €	577 621.37 €	381 795.41 €	884 371.83 €	292 041.21 €	701 925.27 €
Résultat cumulé	725 692.89 €	694 477.56 €	513 845.05 €	599 624.56 €	638 358.94 €	783 760.92 €

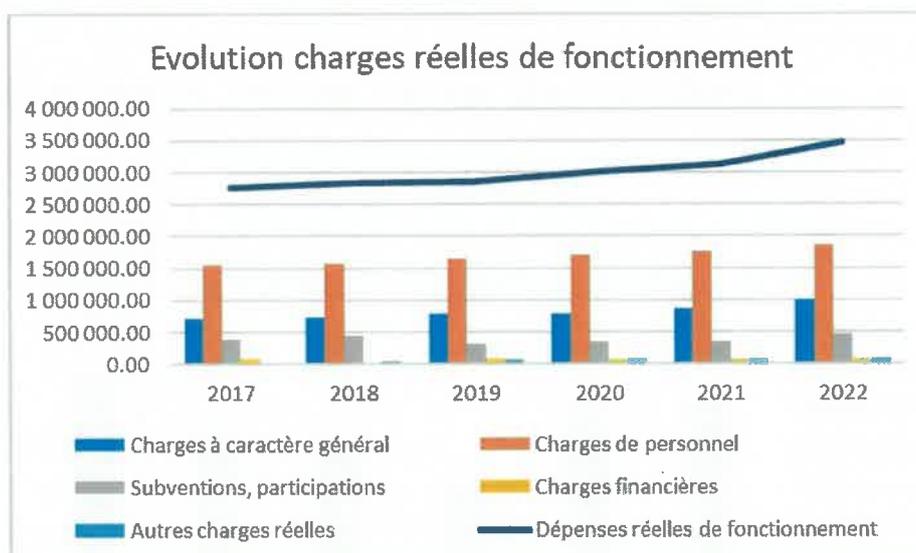


2.1. Fonctionnement : analyse des dépenses et recettes



2.1.1 - Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges de fonctionnement		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	O11	705 882.98	736 738.48	782 276.87	788 567.80	861 819.17	992 279.68
Charges de personnel	O12	1 548 505.01	1 576 023.22	1 643 505.58	1 712 746.29	1 759 244.50	1 880 022.46
Subventions, participations	65	391 510.43	441 275.45	306 447.92	349 485.83	351 733.96	462 744.16
Charges financières	66	81 612.00	33 494.88	79 311.45	70 165.80	61 119.54	62 766.62
Autres charges réelles	O14-67-68	33 494.88	49 321.49	53 380.70	80 869.67	89 681.58	82 488.94
Dépenses réelles de fonctionnement		2 761 005.30	2 835 853.52	2 864 921.52	3 011 835.39	3 122 598.75	3 460 300.76



Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix notamment sur les fluides et denrées alimentaires.

Les charges de personnel sont impactées au-delà de la hausse régulière liée aux avancements de carrière, par les mesures gouvernementales (revalorisation de la valeur du point, revalorisations indiciaires, hausses du SMIC, prime de précarité), revalorisation du régime indemnitaire, coût de l'absentéisme.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le 24 FEV. 2023

ID : 029-212902076-20230216-2023_006-DE

Pourcentage dépenses de personnel et dépenses réelles						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	1 548 505.01	1 576 023.22	1 643 505.58	1 712 750.29	1 758 240.00	1 860 022.48
Dépenses réelles	2 761 005.30	2 881 776.10	2 864 921.52	2 996 460.39	3 122 598.75	3 460 300.76
	56.1%	54.7%	57%	57.2%	56.3%	53.8%
Ratio dépenses de personnel par habitant						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges personnel habitants	1 548 505.00	1 576 020.00	1 643 500.00	1 712 750.00	1 758 240.00	1 860 022.48
	4 665	4 666	4 706	4 744	4 808	4 808
ratio 012/habitant	331.9	337.8	349.2	361.0	365.7	386.9

Le ratio dépenses de personnel / nombre d'habitants est de 386 quand il s'élève à 391 au niveau départemental, 410 au niveau régional et 458 au niveau national. (Chiffres 2021)

Intercommunalité

La commune continue à absorber une augmentation de l'attribution de compensation liée aux transferts de compétences et une DSC non réévaluée :

▪ Dépenses

Attribution de compensation (c/73921)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AC	29 505.00	41 859.00	46 612.00	70 533.00	73 404.00	79 589.00

Suite aux travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant la clause de revoyure relative à la GEPU (gestion des Eaux Pluviales urbaines), l'attribution de compensation de Plourin les Morlaix, augmente en 2023 de 79 589 € à 95 079 €

▪ Recettes

Dotation de solidarité communautaire (c/7322)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DSC	87 623.00	87 623.00	88 867.00	88 867.00	88 867.00	88 867.00

Dettes et trésorerie

Trésorerie

La trésorerie de la commune au 31 12 2022 (compte au trésor c/ 515) est de 532 223 € (elle était de 355 189.90 € au 31 12 2021)

En 2022 une ligne de trésorerie de 350 000 € a été ouverte pour faire face aux besoins ponctuels dans l'attente de la perception des subventions liées aux différents programmes, au reversement de FCTVA et à la réalisation de l'emprunt.

Date d'effet de la ligne de trésorerie	17.06.2022
Total des tirages depuis sa date d'effet	350 000.00 €
Total des remboursements depuis sa date d'effet	350 000.00 €
Montant utilisé au 31 12 2022	0
Montant disponible au 31 12 2022	350 000.00 €
Tirages en cours	0

(La ligne de trésorerie a été utilisée du 15/06 au 23/11/2022)

La dette

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **24 FEV. 2023**
 ID : 029-212902076-20230216-2023_006-DE

a – les nouveaux emprunts

Sur l'exercice 2022, la commune a contracté un nouvel emprunt d'un montant de 1 250 000.00 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne Arkea sur une durée de 20 ans aux taux fixe de 2.34 %, afin de financer les investissements réalisés notamment la construction du local commercial, les pistes cyclables et divers investissements

b – Répartition des échéances par prêteurs pour l'exercice 2023

Budget Général

Organismes	Montant	%
ARKEA BCME	65 858.85 €	15%
CAFFIL	103 929.06 €	23%
CAISSE DEPOTS	26 356.00 €	6%
CAISSE EPARGNE BRETAGNE	11 162.81 €	2%
CMB BRETAGNE	39 777.08 €	9%
CRCAM NORD FINISTERE	59 670.90 €	13%
BANQUE POSTALE	32 539.82 €	7%
SA CAISSE EPARGNE	18 171.12 €	4%
CMB ARKEA	90 835.94 €	21%
	448 301.58 €	

Budget Annexe – ZAC de Rutanguy

Organismes	Montant	%
CRCAM NORD FINISTERE	30 045.00 €	100%
	30 045.00 €	

Evolution de l'encours de dette par habitant (budget commune)

	Encours de dette par habitant						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
dette au 1/1/N	2 753 442.00 €	3 167 255.00 €	3 414 111.00 €	3 044 523.00 €	2 694 942.00 €	2 612 865.00 €	3 526 550.00 €
Nbre habitants	4665	4666	4706	4744	4778	4808	4808
Encours dette / habitant	590	679	725	642	564	543	733



Pour info : la moyenne départementale pour les communes de même strate est de 770 € par habitants (773 € au niveau régional et 717 € au niveau national)

Capacité de désendettement :

Le ratio de capacité de désendettement est l'indicateur de solvabilité le plus communément utilisé par les collectivités. Il rapporte le stock de dettes à l'épargne brute et indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, en supposant qu'elle y consacre toute son épargne.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a institué des seuils d'alerte.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
encours de dette	2 753 442	3 167 255	3 414 111	3 044 523	2 694 942	3 526 550
Epargne brute	651 426	632 355	799 507	620 554	633 854	686 525
Encours / EB (en années)	4.2	5.0	4.3	4.9	4.3	5.1

Moins de 4 ans	Très bon
4 à 7 ans	Bon
7 à 12 ans	Vigilance
+ 12 ans	Difficultés

Au-regard de ce critère la situation de la commune est donc toujours saine.

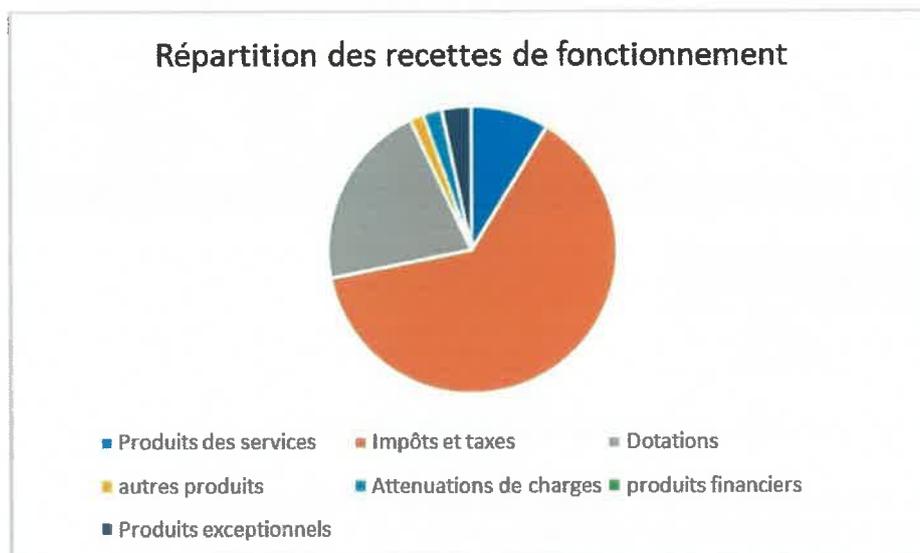
Il convient de continuer à veiller à contenir les dépenses afin de pouvoir :

- Autofinancer au maximum les investissements futurs
- Conserver une capacité à emprunter

2.1.2 - Recettes de fonctionnement

Les recettes sont portées par une dynamique fiscale, par les droits de mutation et un produit exceptionnel de cession (vente de la maison d'urgence)

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales et les dotations de l'Etat



Fiscalité locale

Depuis 2021 les communes et EPCI ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Les communes conservent leur pouvoir sur les taux uniquement sur le foncier bâti et non bâti.

Ressources fiscales 2022 :

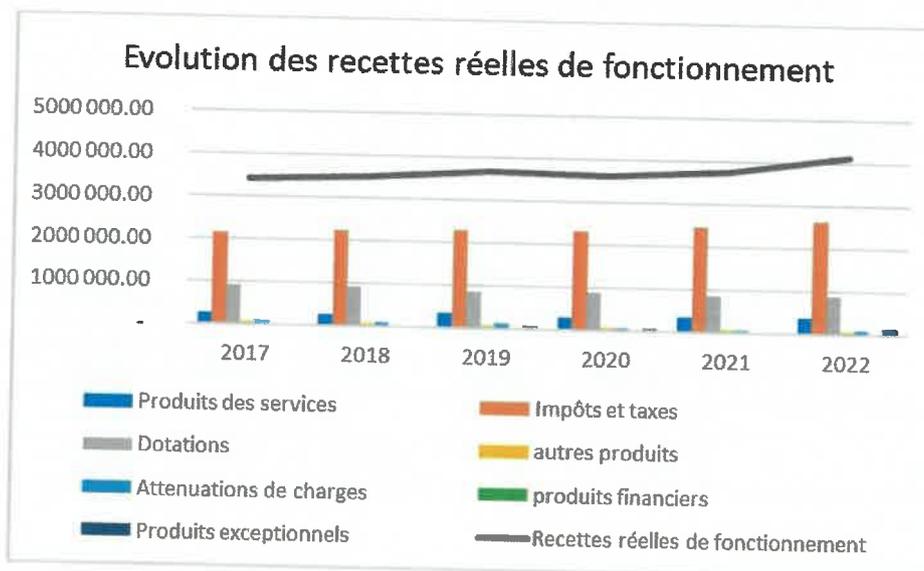
	2022	2017
TH	39 080 €	
<i>Coefficient correcteur 2021</i>	298 227 €	
TFPB	1 851 943 €	
TFPNB	117 369 €	
Produit fiscal effectivement perçu	2 306 619 €	
Allocations compensatrices TH	28 521 €	

Dotations de l'Etat

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfait	507 952 €	504 325 €	503 794 €	503 842 €	503 534 €	506 292.00 €
Différence N/N	-34 720 €	-3 627 €	-531 €	48 €	-308 €	2 758 €
Différence cum	-211 974 €	-215 601 €	-216 132 €	-216 084 €	-216 392 €	-213 634 €
DSR	83 541 €	87 105 €	88 097 €	90 070 €	92 162 €	93 910 €
DNP+FPIC	104 536 €	133 991 €	89 852 €	75 508.00 €	134 380.00 €	134 619.00 €

Evolution des recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services	70	263 085.70	255 345.59	339 443.95	267 815.99	341 890.74	359 932.67
Impôts et taxes	73	2 131 038.07	2 215 352.54	2 274 597.07	2 306 294.96	2 449 999.12	2 620 172.15
Dotations	74	895 762.98	919 268.16	853 231.62	885 655.11	848 453.30	878 991.12
autres produits	75	44 072.09	44 034.73	46 584.58	47 295.21	49 864.34	63 898.50
Atténuations de charges	013	73 601.21	66 223.70	101 673.66	58 803.96	53 396.77	88 067.16
produits financiers	76	14.22	14.98	13.84	10.27	9.89	18.71
Produits exceptionnels	77 78	4 871.72	13 896.49	48 917.94	51 148.08	12 847.24	135 745.40
Recettes réelles de fonctionnement		3 412 445.99	3 514 136.19	3 664 462.66	3 617 023.58	3 756 461.40	4 146 825.71

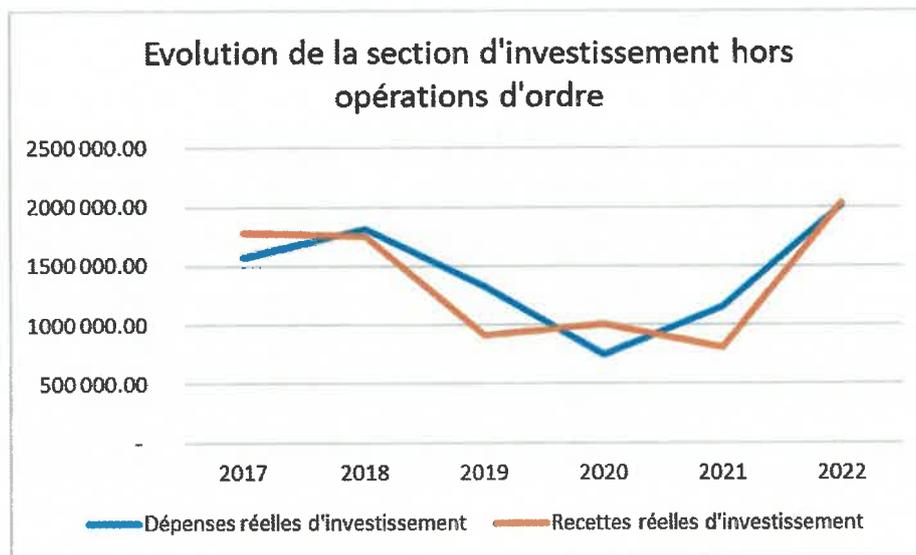


2.2 – Investissement

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement par rapport aux crédits inscrits est de 71 % pour l'année 2022. Plusieurs projets inscrits au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) ont été lancés : Aménagement des pistes cyclables, travaux de réseaux sur les opérations Bel Air, Guy Lenormand, construction du local commercial.

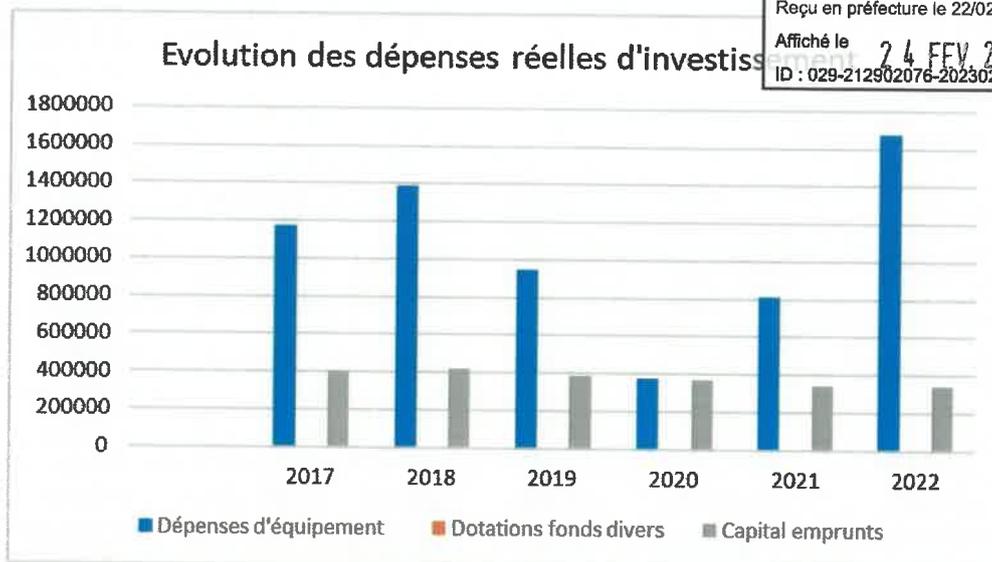
Les investissements sont financés par l'autofinancement, l'affectation du résultat, les subventions et le recours à l'emprunt.

Evolution de la section d'investissement hors opérations d'ordre						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles d'investissement	1 576 277.38	1 812 224.44	1 332 765.83	743 009.84	1 154 437.59	2 014 889.56
Recettes réelles d'investissement	1 785 287.07	1 757 475.72	915 021.02	1 006 818.48	812 616.15	2 030 289.88



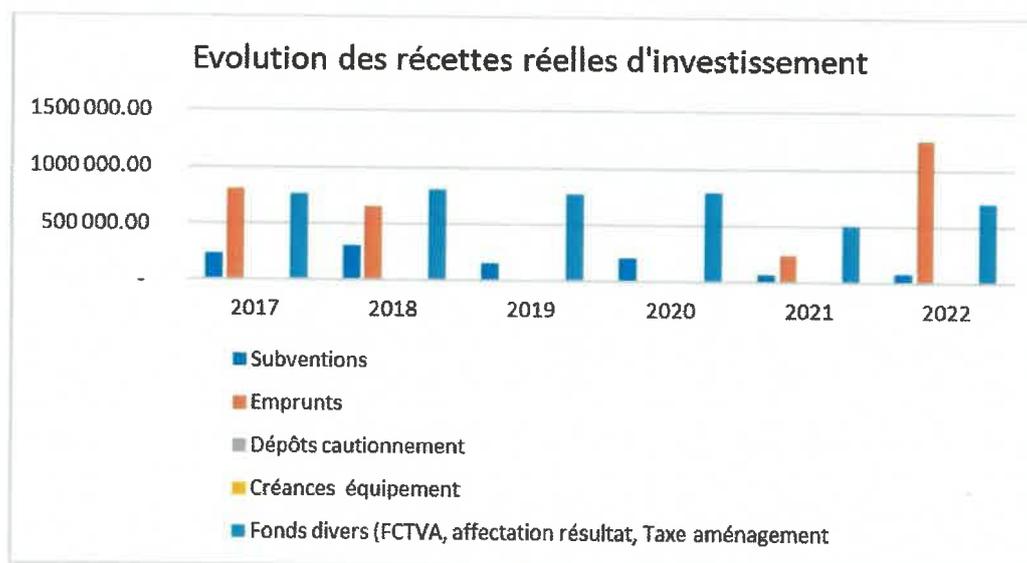
Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	20 21 23	1 174 527.93	1 332 751.93	948 043.44	377 771.01	812 569.42	1 674 369.66
Dotations fonds divers	10	1 641.24	840.99	-	-	-	-
Capital empruntés	16	400 108.21	418 631.52	384 722.39	365 238.83	341 868.17	340 519.90
Dépenses réelles d'investissement		1 576 277.38	1 812 224.44	1 332 765.83	743 009.84	1 154 437.59	2 014 889.56



Recettes d'investissement

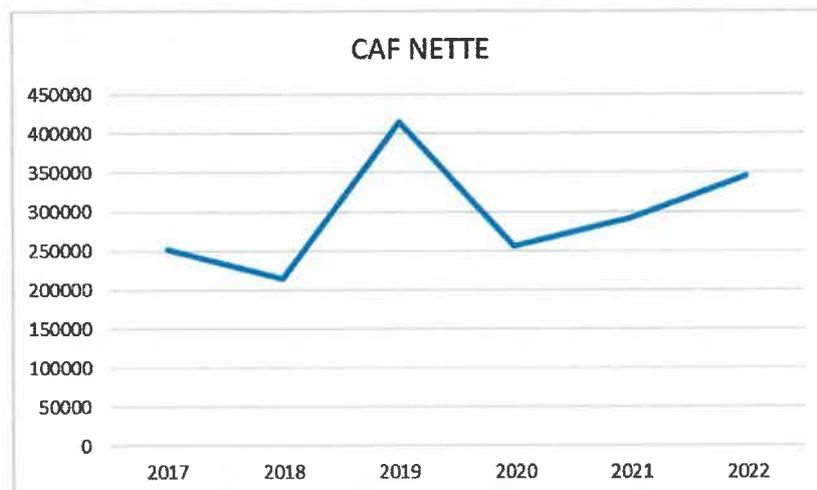
Evolution des recettes d'investissement		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions	13	227 021.12	301 682.31	149 829.03	209 121.09	64 925.17	77 060.74
Emprunts	16	800 000.00	650 000.00	-	-	244 000.00	1 250 000.00
Dépôts cautionnement	165	330.00	300.00	547.10	450.00	-	585.10
Créances équipement	20 21 23	2 640.00			5 544.96	-	-
Fonds divers (FCTVA, affectation résultat, Taxe aménagement)	10	755 295.95	805 493.41	764 644.89	791 702.43	503 690.98	702 644.04
Recettes d'investissement		1 785 287.07	1 757 475.72	915 021.02	1 006 818.48	812 616.15	2 030 289.88



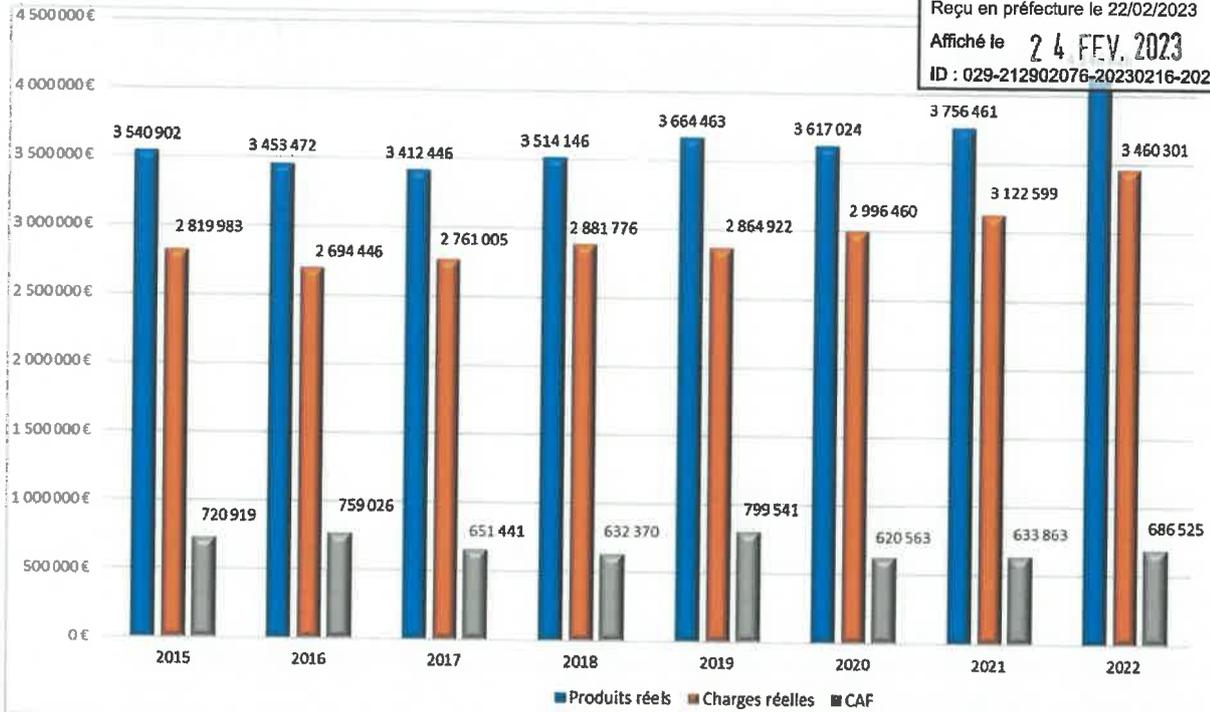
2.3 - Ratios de gestion

Evolution des soldes d'épargne

Montants	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits fonct. courant	3 407 560	3 500 235	3 615 531	3 565 865	3 743 604	4 011 061
- charges fonct. Courant	2 679 205	2 801 788	2 783 057	2 926 198	3 051 118	3 397 311
EXCEDENT BRUT COURANT	728 355	698 447	832 474	639 667	692 486	613 750
+ Produits exceptionnels	4 872	13 896	48 918	51 148	12 847	135 745
- Charges exceptionnelles	189	571	2 554	96	10 360	224
EPARGNE DE GESTION	733 038	711 772	878 838	690 719	694 973	749 271
- Intérêts	81 612	79 417	79 331	70 165	61 119	62 765
EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	651 426	632 355	799 507	620 554	633 854	686 506
- Capital	400 108	418 632	384 722	365 238	341 868	340 519
EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	251 318	213 723	414 785	255 316	291 986	345 987



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **24 FEV. 2023**
 ID : 029-212902076-20230216-2023_006-DE



Ratios obligatoires pour les communes de + 3 500 habitants			(pour comparatif chiffres 2021)		
	Montant	par habitant	Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement	3 460 300.76	720	789	859	929
Produit des impositions directes	2 304 371.00	479	512	445	457
Recettes réelles de fonctionnement	4 146 825.71	862	995	1053	1075
Dépenses d'équipement	1 674 369.00	348	329	352	320
Encours de dette	3 526 550.00	733	770	773	717
DGF par habitant	734 821.00	153	181	201	149

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA COMMUNE

Le contexte général va avoir un impact sur la construction du budget 2023 :

- Augmentation du coût de l'énergie.
Estimation de tarification 2023 : Gaz : +386 % (+152 044 €) , Electricité : + 101 % (+ 76 914 €)
- Inflation (prévisions à 6 %)
- Augmentation du coût des services rendus à la population et de réalisation des travaux (hausse des matières premières ...)
- Absorption de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 01/07/2022 (+ 3.5 %), des reclassements et bonifications indiciaires de 2022
- Hausse des taux d'intérêt

La commune poursuit ses grandes orientations budgétaires :

- Poursuivre un programme d'investissement maîtrisé
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et mobiliser le maximum de recettes d'investissement pour réaliser ce programme
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- Contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service public et la modernisation de notre administration
- Poursuivre une politique d'optimisation des recettes fiscales
- Conforter l'action sociale du CCAS
- Renforcer les synergies et coopérations entre communes dans un souci de performance de l'action publique locale

Pour 2023, la commune va devoir poursuivre ses efforts dans la maîtrise des dépenses et le maintien d'une dynamique de recettes, afin de garantir une CAF permettant de poursuivre la réalisation des investissements inscrits au PPI.

La vigilance doit rester de mise en 2023.

3.1 – Le Fonctionnement

Afin de garantir une épargne suffisante pour mener à bien les projets d'investissement du mandat, la commune doit assurer un équilibre entre des dépenses en hausse et ses recettes qui stagnent ou baissent pour certaines

DEPENSES		RECETTES		
* 011	Inflation	*70	Produits des services	hausse
	Rémun intermédiaires	*73	Impôts taxes	baisse
* 012	GVT		DMTO	idem
	RI		DSC	
* 014	Hausse AC (pluvial)	*74	DGF	
* 65	CCAS		Participations	
* 66	Charges financières	*013	Atténuations de charges	
* 68	Amortissements			

Les moyens :

- Dynamiser les recettes
- Veiller à une bonne gestion de l'organisation des services (compétences, optimisation des coûts, optimisation des ressources ...)

3.1.1 – les dépenses de fonctionnement

a - Charges générales

L'inflation ainsi que les tensions sur le prix des matières premières et du pétrole contribuent à augmenter les charges de fonctionnement. Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du coût de l'énergie et aux mécanismes d'encadrement des prix (amortisseur électricité 2023), la commune doit continuer à maîtriser ses charges pour conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant.

b – Dépenses de personnel – Analyse RH

En 2022, le chapitre 012 a réussi à être contenu à une hausse globale de 5.8 % quand le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente de 15 % et le total des charges réelles de fonctionnement de 10 %.

Au-delà de l'augmentation liée tous les ans au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui correspond à l'évolution de la masse salariale à effectif constant liée aux avancements individuels, de nombreuses décisions gouvernementales ont eu un impact sur la masse salariale :

- reclassements et bonifications indiciaires des catégories C (au 01/01, au 01/05 et au 01/09/2022)
- augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022

Au niveau local, la collectivité a absorbé :

- la revalorisation du régime indemnitaire (22 000 € /12 x 3 mois) : 5 000 €
- le versement d'ARE suite à une rupture conventionnelle : 10 350 €
- le coût de nouveaux services (conseiller numérique + com°) 48 200 €

- le coût de l'absentéisme de longue durée :

Impact absentéisme longue durée					
type congé	durée (jours)	traitement versé à l'agent	coût remplacement	indemnisation SOFAXIS	Reste à charge collectivité
1 congé maternité	153	19 823.00	16 810.00		36 633.00
1 Temps Partiel Thérapeutique	353	34 248.00	10 272.00	6 456.71	38 063.29
1 CITIS	365	33 180.00	7 500.00	13 503.04	27 176.96
2 CMO + 6 mois	206	10 950.00	2 264.00		13 214.00
	184	13 853.00	844.00		14 697.00
					129 784.25

Evolution de la répartition statutaire des agents :

janv-22			
Nom	Quotité	ETP	AGENT
TOTAL CNRACL		32.53	34.00
TOTAL IRCANTEC TITULAIRE/STAGIAIRE		3.82	6
TOTAL TITULAIRE/STAGIAIRE		36.34	40.00
TOTAL IRCANTEC Contractuel		11.04	16.00
Total IRCANTEC (com/IR/sta)		14.85	22.00
Total droit privé		1.97	3.00
TOTAL GENERAL au 01/01/2022		49.35	59.00

janv-23			
Nom	Quotité	ETP	AGENT
TOTAL CNRACL		30.87	32.00
TOTAL IRCANTEC TITULAIRE/STAGIAIRE		3.59	5
TOTAL TITULAIRE/STAGIAIRE		34.43	37.00
TOTAL IRCANTEC Contractuel		12.66	21.00
Total IRCANTEC (com/IR/sta)		16.22	26.00
Total droit privé		0.71	1.00
TOTAL GENERAL au 01/01/2023		47.80	59.00

La commune doit poursuivre une gestion rigoureuse en matière de recrutements, remplacements, départs en retraite avec une vision attachée à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et des services adaptés au plus juste des besoins.

Le BP 2023 devra prendre en compte en dépense supplémentaire la rémunération des 10 agents recenseurs.

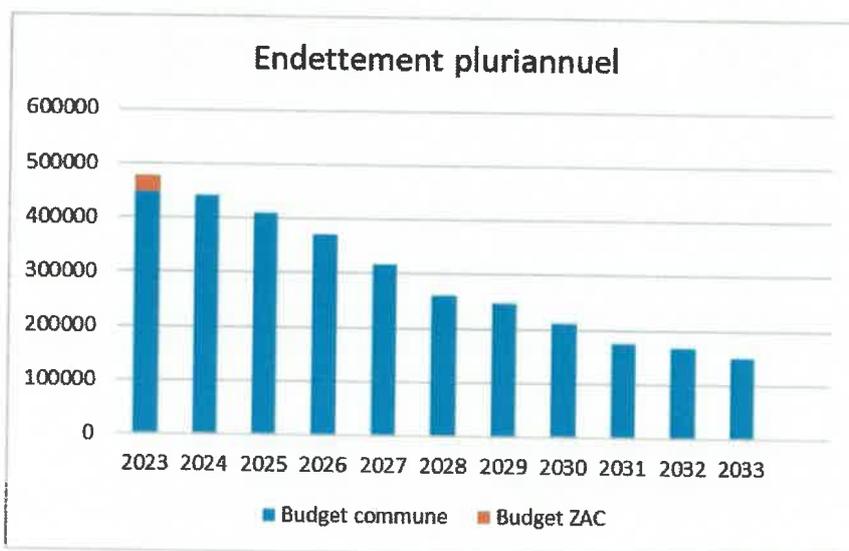
c - Autres charges

- Prise en compte de nouvelles dépenses liées à de nouvelles prestations, soit :
 - France Service : 6 690 € / an
 - Imagina : 3 240 € (x 3 ans)
 - Socioscope : 1 996 € (coût 2022 - soldé)
 - Moby : 3 770 € en 2022 et 2023 et 5 022 € en 2024
- Augmentation des rémunérations des intermédiaires (contrats, prestataires, honoraires)
- Augmentation de l'attribution de compensation à Morlaix Communauté : + 15 000 €
- Dette : hors nouvel emprunt : + 15 000 €
- Travaux en régie à ajuster
- Enveloppe de subventions à verser aux associations à déterminer
- Subvention en soutien au CCAS
- SAFI : 15 892 € (en 2023)

3.1.2 - Gestion de la dette

La courbe de désendettement de la commune tous budgets confondus (hors nouvel emprunt) s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Budget commune	448 301.00	441 578.00	410 382.00	371 643.00	316 689.00	260 118.00	247 582.00	211 452.00	174 592.00	166 990.00	149 562.00
Budget ZAC	30 045.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				



La stratégie retenue en matière de gestion de la dette se poursuit : diversification des sources de financement et notamment les prêteurs et optimisation des conditions par la négociation. La collectivité privilégie les taux fixes afin de figer la charge d'intérêts pour les années à venir à des taux bas.

En matière de Trésorerie, compte tenu des programmes d'investissement à financer, le recours au financement temporaire par une ligne de trésorerie pourra être envisagé pour éviter d'éventuelles tensions liées au calage des emprunts à réaliser en conservant l'objectif de constituer une base de fonds de roulement stable.

Au 31/12/2022, 88 % de la dette de la commune est à taux fixe. L'exposition au risque de remontée actuelle des taux est donc relativement limitée pour la commune.

3.1.3 - Les recettes de fonctionnement

Produits des services

Compte tenu du contexte fortement inflationniste, une prospective plus dynamique sur les produits issus de la tarification doit être analysée.

Fiscalité

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe. La progression des bases fiscales est liée à une revalorisation forfaitaire votée en loi de finances et au volume des bases nouvelles arrivées sur la commune (nouvelles constructions, travaux).

Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement.

Le projet de Loi de Finances pour 2023 prévoit un taux de revalorisation de 7.1 %.

Simulations d'évolution fiscale :

hors variation des taux			avec variation de taux											
produit total 2023 prévi (THRS + TFB + TFNB + GTH) taux maintenus	gain en € fiscalité entre 2023 et 2022	gain en % fiscalité entre 2023 et 2022	augmentation taux 2023	bases TH 2023	taux de TH 2023	produit TH 2023	bases TFNB 2023	taux TFNB 2023	produit TFNB 2023	bases TFB 2023	taux TFB 2023	produit prev TFB 2023 avec coco	Produit 2023 avec augmentation des taux	gain en € avec augmentation de taux 2023
2 453 013	146 394	6.35 %	0.50 %	290 659	14.47	42 064	292 782	43.12	126 261	5 266 220	37.57	2 295 368	2 463 693	10 689
			1.00 %		14.54	42 273		43.34	126 889	5 268 220	37.75	2 305 211	2 474 373	21 369
			1.50 %		14.62	42 483		43.55	127 517	5 268 220	37.94	2 315 053	2 485 053	32 049
			2.00 %		14.69	42 692		43.77	128 145	5 266 220	38.13	2 324 896	2 495 733	42 729

Dotations et participations

- La loi de finances prévoit une augmentation de 1.2 % des dotations de façon globale mais les montants ne sont pas encore connus
- La recette liée au FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est maintenue pour 2023 mais sera supprimée à partir de 2024.
- La participation de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse est supprimée à compter de 2023

Produits exceptionnels

Cession de la maison d'urgence (ex maison paroissiale) : 135 000 €
 Aide de l'Etat sur le poste de conseiller numérique : 25 000 €

Opérations d'ordre – travaux en régie

Le montant estimé des travaux en régie devra être précisé

3.2 – L'Investissement

La capacité d'investissement de la collectivité est composée des éléments suivants :

- L'autofinancement de l'exercice (l'excédent de fonctionnement pouvant être affecté totalement ou en partie en investissement)
- Les subventions d'équipement
- Le FCTVA
- L'emprunt

La planification budgétaire devra mettre en cohérence le projet de mandat et la capacité d'investissement de la collectivité.

La programmation pour l'année 2023 doit déjà prendre en compte les engagements

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 24 FEV. 2023
 ID : 029-212902076-20230216-2023_006-DE

BUDGET GENERAL - LISTE DES ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT REPORTES EN 2023				
2031 ETUDES				
	STUDIO 12	Kerjean - étude am	2 640.00	
	MORLAIX CO	Abords du lycée	5 706.00	
2041582 Subv groupmts travaux				
	SDEF GLN		47 532.80	
	BEL AIR		63 912.20	
204 AC INV				
	MORLAIX CO	AC transfert EP	20 529.00	
2051 LICENCES				
	SEGILOG		12 000.00	
	REST SCOL		1 300.00	
	MEDIATH		1 300.00	
215738 Mobilier Voirie				
21351 AGENCEMENTS				
	SALLE OMNISPORTS	FEDERATION FRAN	MO mur escalade	7 200.00
		MOE		241 000.00
21352 ECOLES				
		MOE		22 848.00
		TRX		
2151 VOIRIE				
MARCHE BC				
	BEL AIR	MOE		4 920.00
		TRX Amenagements		208 450.00
		Pluvial		60 540.00
		SDEF		37 384.44
	GLN	MOE		5 468.00
		TRX Amenagement		209 410.00
		Pluvial		101 088.00
		SDEF		17 526.34
		Eclairage Public		28 275.00
	PISTES CYCLABLES	MOE		10 650.00
		TRX		79 959.00
	RUE DE LA GARE	MOE		30 200.00
21538 RESEAUX				
		STEPP SOCIETE D	éclairage public - re	39 526.80
21838 Autre Materiel informatique				
		Ordi Rest Scol		1 500.00
21848 Mobilier Mat bureau				
		fauteuils mairie		1 140.00
2188 AUTRE MOBILIER				
		aspi SOS		1 025.00
2313 CONSTRUCTIONS				
	Local Commercial	MORLAIX CO Branchement		470
		DEKRA INDUSTRIA		531
		DEKRA INDUSTRIA		324
			1 265 886.58	

Alisser : 100 000 € en 2023

A lisser : 15000 e en 2023

Chaque commission présentera ses orientations en matière d'investissement.

A ce stade de la préparation budgétaire, au-delà du recours à l'emprunt, le financement du programme d'investissement serait assuré par :

FCTVA	245 000.00
Subventions restant à percevoir	310 000.00
Résultat de fonctionnement : 730 663.15	Montant à affecter en investissement à déterminer
Résultat d'investissement	53 760.00

3.3 – Budget annexe ZAC de Rutanguy

Le résultat de l'exercice 2022 de la ZAC s'élève à - 182 623.94 € (- 383 503.31 € en 2021)

11 lots ont été vendus en 2022 pour un montant total de terrains de 312 512.83 €.

Au 31 décembre 2022 :

5 terrains sont réservés dont 3 avec compromis de vente signés (une vente a été signée en janvier 2023)
 2 terrains sont non vendus et sans réservation (réservation reçue en 2023 pour l'un des 2 terrains)

Le capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à : 30 000 € (un seul emprunt en cours) avec une annuité de 30 045 €.

Ce dernier emprunt tombe en mai 2023.

Le solde de travaux restant à réaliser devra être déterminé

3.4 – Budget annexe Lotissement de Poulig Al Laez

Par délibération du 10 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la création d'un lotissement communal rue Poullig Al Laez.

En 2022 ce budget a enregistré uniquement des dépenses en études pour la préparation du permis d'aménager pour un montant de 21 191 € HT

Compte tenu de la nécessité d'une modification du PLUIH, le permis d'aménager ne sera déposé qu'au début 2023, les marchés de travaux pourront être lancés à suivre

Le budget devra faire apparaître les études, les travaux et les achats de terrains (transfert de terrains du budget principal au budget annexe). Un emprunt d'équilibre devra être inscrit et réalisé.